



N° 03



MAIRIE : Tél. 04 90 35 00 81

Télécopie : 04 90 35 63 12

accueil.grillon@orange.fr

Site Internet : www.grillon84.fr

HORAIRES MAIRIE

Lundi : 9h-12h & 14h-18h

Mardi, jeudi et vendredi :

9h-12h & 14h-16h

Mercredi : 9h-12h (fermeture l'après-midi)



HORAIRES POINT INFORMATION

Lundi : 9h-11h30

Mardi : 14h30-18h30

Mercredi : 14h30-18h30

Jeudi : 9h-11h30

Vendredi : 14h30-18h30

Dans ce numéro :

Lutte contre le bruit du voisinage	2
Chiens errants et chiens dangereux	2
Vandalisme	2
Les sens interdits	2
Remerciements à l'entreprise Gerflor 'Concert de poche'	3
Bilan du téléthon 2014	3
Retour sur le marché de Noël	3
Honneur à notre chef du centre de secours	3
Noël du personnel communal	3
Médailles du travail	3
Etat-Civil	4
Hommage à Magdeleine	4
Goûter des Aînés	4
Environnement	4
Exposition du centenaire	4
Concours « Dis-moi dix mots »	4

Le mot du Maire

Grillonnaises, Grillonnaises,

2014 a tiré sa révérence. Vive 2015.

Que cette nouvelle année apporte à vous tous et à ceux qui vous sont chers, joie, bonheur, prospérité mais aussi et surtout, le bien le plus précieux, une très bonne santé.

En ce début d'année, votre équipe municipale est en train d'étudier et de planifier les investissements à venir. Nous vous les dévoilerons en détail dans le prochain numéro.

Pour les projets en cours, la maison de santé demeure au cœur de nos préoccupations, d'autant plus que le 31/12/14, Mme Faure, pharmacienne, et M et Mme Mazard, kinésithérapeutes, nous ont informé qu'ils ne souhaitaient plus faire partie du projet, ceci après plus de deux ans de travail et de discussions menées ensemble.

Seules nos infirmières ont la volonté de voir naître ce projet, qui est aux portes de la réalisation puisque le permis de construire est en cours d'instruction. Qu'elles en soient vivement remerciées. Pour mémoire, pas moins de 350 000 € de subvention sont d'ores et déjà acquises, ce qui compte tenu de la conjoncture actuelle ne se reverra pas de sitôt. Le train est en marche, à nous de ne pas le rater !!! C'est pourquoi, nous ne baissons pas les bras, loin s'en faut, d'autant plus que des sommes conséquentes ont été engagées.

De nouveaux professionnels déjà contactés décuplent notre volonté de réussir, non seulement pour le bien des grillonnaises, mais aussi pour lutter efficacement contre la désertification médicale dans notre secteur.

2014 a vu la réalisation d'un grand chantier : « la Bourgade » et 2015 verra au moins le début des travaux de notre maison de santé, qui demeure, l'enjeu majeur de votre équipe municipale.



BONNE ANNEE 2015

Quelques points sur la législation...et l'incivisme



Lutte contre les bruits de voisinage

(Arrêté n° SI 2004-08-04-210-DDASS)

Nous vous rappelons l'article 8 de l'arrêté mentionné ci-dessus :

Tous travaux bruyants de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

Vandalisme au lac (table de pique-nique)

Voici un bel exemple d'incivilité, et du peu de considération de l'argent du contribuable :



Chiens errants et chiens dangereux

Chiens dangereux / chiens errants



Animaux errants : que faire ?

Les chiens errants sur la commune présentent plusieurs dangers (morsures, accidents...) pour les administrés. Un animal est considéré comme en état de divagation à partir du moment où il n'est plus sous la surveillance effective de son maître. Pour un chien, il suffit qu'il soit hors de portée de voix ou à plus de 100 mètres de celui-ci (hors action de chasse ou garde de troupeau). On considère qu'un chat est en divagation à partir du moment où il est trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou à plus de 1000 mètres du domicile de son propriétaire ([Art L.211-23 du code rural et de la pêche maritime](#)).

Tous nos amis à quatre pattes (chiens et chats) doivent désormais porter une puce ou un tatouage afin d'être identifiables. Pour la sécurité de tous, les chiens errants sur la voie publique seront capturés par la police municipale et pris en charge par la fourrière animale.

REPRESSION :

Article R 622-2 du code pénal

Le fait par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe (150 euros maximum).

Aboiements de chiens intempestifs

Les bruits de voisinage portent non seulement atteinte à la qualité de la vie et à la tranquillité, mais aussi à la santé. Une part très importante de ces bruits provient de comportements particuliers, qui sont en fait des incivilités. En tant que tels, les aboiements de chiens, nuisances sonores particulièrement courantes en France, relèvent du Code de la santé publique (décret du 31 août 2006). La police municipale est assermentée à la verbalisation des bruits de voisinage sous la forme d'un Procès-verbal classique.



Les Sens Interdits



Lorsqu'un conducteur s'engage dans une voie à sens unique, il commet une [infraction routière](#). Cette infraction est alors sanctionnée par une **amende pour sens interdit**.

Amende et sens interdit

L'interdiction de rouler en sens interdit est définie à l'article R412-28 du Code de la route. Ainsi, un panneau de sens interdit l'accès à une voie par tout véhicule. Un conducteur qui s'engage dans une voie avec un panneau de sens interdit commet donc une infraction, qu'il circule en véhicule motorisé ou non.

Un cycliste pourra donc être sanctionné par une amende pour sens interdit au même titre qu'un motard ou qu'un automobiliste.

Sanctions pour un sens interdit

Une amende suite à un sens interdit est une [contravention](#) de 4ème classe, qui correspond à une amende forfaitaire de **135 €**, pouvant être minorée à **90 €** ou majorée à **375 €**.

Le conducteur est donc tenu au [paiement de cette amende](#).

En plus de l'amende, la circulation en sens interdit expose à d'autres sanctions :

- retrait de 4 points sur le permis de conduire ;
- suspension du permis de conduire pour une durée maximale de 3 ans, avec une possibilité de suspension limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Nous vous rappelons que les rues de la Frache, du 11 novembre et la montée du Vialle sont en sens unique



Remerciements à l'entreprise Gerflor « Concert de poche »

Pour la deuxième fois et grâce à l'aide d'un montant de 2500 € de la société GERFLOR, les concerts de poche ont eu lieu en novembre à GRILLON. En partenariat avec l'association « Tonalité plurielle », ils ont permis :

- 2 ateliers de 45 minutes de création, d'interprétation et d'improvisation le 18 novembre pour tous les élèves de l'école élémentaire.
- 1 atelier au Collège Vallis Aeria de VALREAS (1 classe de 5ème)
- 1 concert pour tous les parents et les élèves ayant participé aux ateliers et pour tous les Grillonnais, le 26 novembre à la maison Milon avec le pianiste de renommée internationale : Michel D'ALBERTO.

Les ateliers ont paru bien courts aux enseignants et élèves. Le concert a réuni un bon auditoire avec la présence des parents qui ont pu apprécier tout le talent de Michel D'ALBERTO.

Merci encore aux établissements GERFLOR et à Monsieur BONHOMME Noël, directeur de l'usine de GRILLON pour leur aide financière qui a permis que la « grande » musique entre dans notre école et notre village.

Bilan du Téléthon 2014

La remise des résultats de l'édition 2014 a eu lieu en mairie de GRILLON, le 22 décembre dernier.

Ce sont plus de 6500 € qui ont été récoltés et reversés à l'AFM. Ce montant est en augmentation sensible par rapport à 2013. Bravo à toutes les associations qui se sont mobilisées pour cette réussite et bravo à la générosité des grillonnais.



Retour sur le Marché de Noël

Organisé traditionnellement le deuxième dimanche de décembre par les élus, notre marché de Noël grillonnais a été de nouveau une grande réussite.

Une quarantaine d'exposants et 5 associations du village ont présenté leurs produits aux nombreux visiteurs. Par un temps doux, la calèche des Attelages du Château de ST MAURICE a transporté dans les rues de notre village un nombre record d'enfants et de parents.

Merci à notre Père Noël, et à l'an qué ven !



Honneur à notre chef du centre de secours

Après 33 années de sapeur-pompier volontaire, le lieutenant Alain ARNAUD s'est retrouvé sur le devant de la scène en 2014. En effet, membre de la délégation vauclusienne aux journées nationales des sapeurs-pompiers en 2013, Alain ARNAUD a eu le privilège d'être choisi par le SDIS du Vaucluse comme porte-drapeau lors du congrès national qui s'est tenu en Avignon au mois d'octobre dernier. Une bien belle récompense pour son dévouement auprès des grillonnais pendant plus de 3 décennies. Avec toutes nos félicitations à Alain et grand merci.



Médailles du travail

Lors de l'arbre de Noël du personnel communal, nous avons eu le plaisir de remettre la médaille du travail à 2 de nos agents : la médaille de vermeil pour 30 ans de service à Mme Michèle MAURICO, ATSEM, entrée dans la collectivité en 1983 et la médaille d'argent pour 20 ans de service à Mme Marie-Claude SABATERY, ATSEM, entrée dans la collectivité en 1992. Nous leur souhaitons encore de belles années auprès des enfants de l'école de Grillon.



Noël du personnel communal



Comme chaque année le traditionnel arbre de Noël du personnel communal s'est déroulé le 19 décembre à la salle des fêtes. M. Le Maire adressa des vifs remerciements à tous les agents et élus, puis le Père Noël est arrivé pour

sa distribution de cadeaux aux plus grands et aux plus petits. Enfin, c'est autour d'un apéritif dinatoire que chacun a pu partager le verre de l'amitié.



Etat-Civil

MARIAGES

- ~ Victoria AL-SAMARAI &
Olivier GROSSAT
le 11 octobre 2014
- ~ Victoria GREEN &
Graham HOUGH
le 25 octobre 2014
- ~ Cora BONNET &
Arnaud LOZOUET
le 13 décembre 2014
- ~ Amandine LOREILLE &
Olivier NOGUES
le 20 décembre 2014



NAISSANCES

- ~ Clotaire, Clément, Maxime VALLIET
Né le 22 septembre 2014
- ~ Gabrielle, Marie, Isabelle AMBROSI
Née le 24 octobre 2014



DÉCÈS

- ~ Michal, Maria, Adam GLAZEWSKI
le 17 octobre 2014
- ~ Charles RUET
le 18 octobre 2014
- ~ Suzanne, Nicole MAIRE née GIROUD
Le 10 décembre 2014
- ~ Jacques, Ernest, Auguste FERRIER
Le 17 décembre 2014

Hommage à Magdeleine

Magdeleine Carpentier nous a quittés le 5 décembre dernier. Elle fut au service des grillonnais pendant de nombreuses années en tant que receveur de la poste. C'est tout naturellement, que grâce à son implication sur la commune, elle devint conseillère municipale en 1965, puis adjointe en 1971 et enfin Maire de Grillon de 1977 à 1983. Nous lui devons entre autres, la réalisation de l'HLM Pingusson, première tranche de la rénovation du Vialle, ce qui lui valut d'être citée au palmarès de l'Habitat. Toujours animée par le désir de servir, Magdeleine a constamment fait preuve d'une volonté sans faille et d'une disponibilité de tous les instants. Au nom de tous les grillonnais, qu'elle reçoive ici l'expression de toute notre gratitude.



Goûter des aînés

Le traditionnel goûter des aînés aura lieu cette année **le dimanche 15 février 2015** à la salle des fêtes.



Dans le cadre du concours « Dis-moi dix mots ... » et de la semaine de la francophonie, la mairie de GRILLON organise un concours ouvert aux scolaires et aux adultes. **Ouvvert de janvier au vendredi 3 juillet 2015 au soir, il consiste en l'écriture d'un texte de forme libre d'un maximum de 40 lignes qui devra obligatoirement contenir les dix mots de l'édition en cours.**

La thématique cette année, est de mettre en valeur la capacité de notre langue à accueillir et intégrer des mots venus d'ailleurs. Les mots de cette année invitent au voyage, jugez en plutôt : **AMALGAME** (de l'arabe), **BRAVO** (de l'italien), **CIBLE** (de la Suisse alémanique), **GRIGRI** ou **GRIS-GRIS** (de l'africain), **INUIT** (de l'Esquimau), **KERMESSE** (du flamand), **KITSCH** (de l'allemand), **SERENDIPITE** (de l'anglais), **WIKI** (de l'hawaïen), et **ZENITUDE** (du japonais).

Prenez vos plumes ! Envoyez vos écrits à Mairie de GRILLON Concours « Dis-moi dix mots » Avenue du Comtat 84600 GRILLON

Renseignements et règlement : Mairie de GRILLON tél : 04 90 35 00 81
: Point Infos tél : 04 90 35 08 87

Site Mairie de GRILLON : grillon84.fr

Environnement



La CCEPPG a renouvelé le contrat de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif avec la société Nicolin, et ce depuis le 01/01/2015. Aucun changement est à noter sur les jours de collecte pour le village. En revanche, pour ce qui concerne la campagne, de mai à septembre, deux ramassages seront effectués les mardis et vendredis. Nous espérons que ceci devrait améliorer sensiblement la propreté de la commune.

Exposition du Centenaire

Organisée dans le cadre des célébrations du Centenaire de la grande guerre en novembre dernier à la Maison Milon, cette exposition a célébré les 35 soldats du village tombés sur le front. Elle a permis de découvrir comment les grillonnais ont vécu cette tragédie et traversé cette guerre.

De nombreux habitants ont confié des objets, des documents ou bien encore des témoignages pour illustrer cette époque.

L'exposition du Centenaire a reçu plus de 300 visiteurs, témoignage de sa qualité. Les classes du cycle 3 de l'école élémentaire ont réalisé de nombreux dessins et ont également visité l'exposition avec leurs enseignants. Bravo à l'association Patriote grillonnais pour tout ce beau travail de mémoire.



LOU GRILHOUN N° 03

La Lettre d'Information de la Commune de Grillon

Hôtel de Ville - Avenue du Comtat - 84600 GRILLON - 04 90 35 00 81

Directeur de la publication : Jean-Marie GROSSET

Rédaction et conception : Commission Communication

Imprimé par PUBLIC IMAGE (850 exemplaires)

Dépôt légal : janvier 2015

NOUS SOMMES
CHARLIE